

**Syndicat Mixte Cantal Attractivité
République Française**

Affichage Public réglementaire
effectué
du 29/09/25 au 29/12/25
Conseil départemental

DELIBERATION DE COMITE SYNDICAL

Séance du : 26 septembre 2025 à 15h00
Hôtel du Département, Salon Roger Besse

**OBJET : Financement des dépenses d'animation gestion du GAL
Auvergne Rhône Alpes –Cantal (année 2026)**

2025-015

Date de la convocation : 19 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 1

Nombre de votants : 16

Étaient présents :

Collège des collectivités :

- Bruno FAURE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles CHABRIER, Conseil départemental du Cantal
- Marina BESSE, Conseil départemental du Cantal
- Gilles COMBELLE, Conseil départemental du Cantal
- Mireille LEYMONIE, Conseil départemental du Cantal
- Florian MORELLE, Conseil départemental du Cantal (suppléant)
- Magali MAUREL, Conseil départemental du Cantal (suppléante)

Collège des EPCI :

- Valérie CABECAS, Communauté de Communes du Pays Gentiane
- Louis CHAMBON, Communauté de Communes du Pays de Salers
- Didier ACHALME, Hautes Terres Communauté
- Maryse BONNET, Communauté de Communes du Pays de Mauriac (suppléante)
- Christophe VIDAL, St Flour communauté
- Stéphane BRIANT, Communauté de Communes Sumène Artense
- Dominique BRU, Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès (suppléante)

Collège des consulaires :

- Audrey MOUSSIE, Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal (suppléante),

Absents –excusés :

- Nicolas BARDY, Chambre d'Agriculture du Cantal
- Thierry PERBET, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal
- Edwige ZANCHI, Commune de Mauriac (pouvoir à Bruno FAURE)
- Philippe DELORT, Commune de St Flour

A été désignée secrétaire de séance : Marina BESSE

Vu l'arrêté régional n°2023/04/00185 du 03/05/2023 portant sélection des stratégies locales de développement au titre du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » du programme régional FEADER 2023-2027 Auvergne Rhône Alpes ;

Vu la délibération n°2022-07 de la structure porteuse validant le portage du GAL et habilitant le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 « Cantal 3 V : Viable, Vivable, Vivant » en date du 12/12/2022 ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme Stratégique National 2023-2027 entre la Région, le Syndicat Mixte Cantal Attractivité et le GAL Auvergne Rhône Alpes – CANTAL en date du 12/12/2023 ;

Le Syndicat Mixte Cantal Attractivité est chargée de l'animation et de la gestion du programme LEADER 2023-2027 selon l'appel à projet « 501 - AURGAL004-FA4.AAP4.1. Dans ce cadre-là il réalise toutes les tâches dévolues au GAL pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement pour l'année 2026.

A ce titre les dépenses prévisionnelles pour 2026 sont les suivantes :

Nature des dépenses	Montants
Frais Salariaux	164 810,88 €
Frais généraux	24 721,63 €
Frais de déplacement	8 240,55 €
TOTAL	197 773,06 €

Le plan de financement couvrant ces dépenses pour 2026 est le suivant :

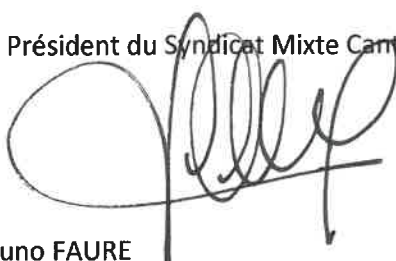
Financements	Montants
CD 15	39 554,62 €
LEADER	158 218,44 €
TOTAL	197 773,06 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'animation gestion du GAL Auvergne Rhône Alpes – CANTAL pour 2026
- APPROUVE le plan de financement présenté
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à la demande de subvention LEADER au titre de l'année 2026 pour l'animation gestion du programme 2023-2027

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte Cantal Attractivité


Bruno FAURE

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Notification / publication du :

PREFECTURE CANTAL
29 05 2023
BUREAU D'ANIMATION